

GIRATOIRE DE L'AVENUE JAQUES-DALCROZE

Aménagement d'un giratoire au croisement des avenues de Rhodanie et Jaques-Dalcroze Renouvellement partiel des conduites souterraines

Préavis n° 2005/40

Lausanne, le 2 juin 2005

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 457'300 francs pour financer la création d'un giratoire au croisement des avenues de Rhodanie et Jaques-Dalcroze, ainsi que le renouvellement partiel des conduites souterraines dans la zone.

2. Généralités

Ce nouvel aménagement découle des addenda au plan d'extension n° 583 du 25 février 1977 et au plan partiel d'affectation n° 669 du 14 septembre 1994, des modifications du plan partiel d'affectation n° 705 du 10 avril 2001 et de la radiation partielle du plan d'alignement n° 255A du 24 juillet 1936, tous adoptés par le Conseil communal en date du 26 octobre 2004¹.

Le regroupement des activités de l'entreprise Philip Morris sur un même site amène une concentration rationnelle des places de stationnement (700 places) et permet une optimisation des accès au parking en réduisant fortement l'emprise sur le domaine public, dont les trémies d'accès étaient prévues initialement au bas du chemin du Stade. Tenant compte de ces éléments, une réflexion a été menée quant à un nouveau système de gestion du trafic sur l'avenue de Rhodanie, notamment en intégrant un giratoire. Tel que projeté, cet aménagement permet non seulement une meilleure gestion du trafic sur l'avenue de Rhodanie, mais il améliore notablement les accès dans la zone sud, en particulier pour les véhicules lourds chargés d'acheminer des décors au Théâtre de Vidy.

3. Situation actuelle

Selon la hiérarchisation du réseau définie dans le Plan directeur communal des déplacements (PDD), l'avenue de Rhodanie fait partie du réseau principal A². En outre, cette avenue dessert également le passage des transports exceptionnels de type II.

Actuellement, la chaussée nord comprend une voie de circulation, une bande cyclable et une présélection permettant de joindre l'avenue Jaques-Dalcroze pour la desserte des activités de la rive sud

¹ Préavis n° 2004/25 - BCC 2004 pp. 120 à 175

² Sa fonction consiste à assurer les liaisons entre la ville et l'extérieur, entre les quartiers eux-mêmes, ainsi que les accès aux parkings publics

(Théâtre de Vidy, discothèque de l'Amnésia, etc.), ainsi que pour accéder aux parkings publics. L'avenue de Rhodanie est desservie par la ligne n° 2 des transports publics, transport en commun apprécié entre autre par l'entreprise Philip Morris, dont à ce jour 13,3 % du personnel utilisent les transports publics. Dite entreprise s'est engagée à poursuivre la promotion de l'usage de ce mode de transport et le transfert modal de ses employés par une politique d'incitation effective. La chaussée sud est constituée d'une voie de circulation, d'une voie bus et d'une piste cyclable depuis le chemin du Stade jusqu'à l'avenue Jaques-Dalcroze. Les deux côtés de l'avenue de Rhodanie sont pourvus de trottoirs dont le tronçon sud chemin du Stade - avenue Jaques-Dalcroze est actuellement réalisé en chemin piédestre en retrait de la chaussée.

L'avenue Jaques-Dalcroze est assimilée au réseau de desserte modéré³ selon le Plan directeur communal (PDC). Elle conduit directement vers un parking public et dessert la poche des rives du lac. La chaussée comprend deux sens de circulation où piétons et automobilistes cohabitent.

4. Travaux projetés

Comme signalé précédemment, ce projet est lié intégralement au préavis n° 2004/25, qui était accompagné d'un rapport d'impact sur l'environnement, au sens de l'article 9 de la Loi sur la protection de l'environnement (LPE) et de l'article 7 de l'ordonnance relative à l'étude d'impact (OEIE). Ce préavis traitait également des questions de circulation et d'accessibilité, de conformité à la législation fédérale sur la protection contre le bruit (OPB), à l'Ordonnance sur la protection de l'air (OPair), ainsi qu'à la réglementation sur les espaces verts et le paysage. Ce rapport démontre que le concept retenu est la formule qui améliore la gestion et la fluidité du trafic pour tous les usagers de cette artère par rapport au plan partiel d'affectation précédent. De plus cet aménagement libère le chemin du Stade de deux trémies à usage privé, et améliore l'accessibilité à l'avenue Jaques-Dalcroze. Cet intérêt public est confirmé par les conventions signées entre la Commune et les entreprises Philip Morris et BAT (fondation de prévoyance de British American Tobacco Switzerland SA), qui règlent la répartition des frais entre les parties, les problèmes liés à la cession de parcelles et aux servitudes, et fixent les autres dispositions applicables.

Ce projet permet de recevoir un giratoire, des voies de bus et de véhicules, des bandes cyclables, des trottoirs et des zones de végétation. Toutes les options ont été réglées lors de l'étude d'impact faite dans le cadre de l'addenda cité plus haut, afin de gérer tous les utilisateurs de la voirie. L'aménagement du giratoire remaniant complètement le lieu, des adaptations d'éclairage public, de ligne aérienne pour les transports publics et de conduites souterraines s'avèrent nécessaires.

4.1 Giratoire

Un giratoire de 28 mètres de diamètre extérieur et de construction définitive sera aménagé au point de jonction des avenues de Rhodanie, Jaques-Dalcroze, chemin des Plaines et de l'accès au futur parking Philip Morris. Cette construction, dont le centre sera aménagé en espace minéral, sera entourée d'un anneau franchissable d'une largeur de 2.50 m. Il permettra de réguler le trafic important de ce secteur dans de bonnes conditions de sécurité (bonne capacité, modération de vitesse, etc.). Il concentrera en un seul lieu toutes les possibilités de mouvements dont celui donnant accès au parking devant recevoir environ 1'550 véhicules/jour, réglementé par un système de comptage des mouvements journaliers des véhicules en entrée et en sortie.

³ Sa fonction consiste à assurer, à l'intérieur des quartiers, de manière restrictive, les liaisons entre deux éléments du réseau de distribution.

4.2 Chaussée

La chaussée nord de Rhodanie sera composée d'une voie de circulation de 3.75 m et d'une bande cyclable de 1.50 m de large. L'arrêt des transports publics « théâtre de Vidy » nord sera, quant à lui, déplacé d'environ 100 m en direction d'Ouchy et situé au bas du chemin des Plaines, afin de permettre l'arrêt d'un bus avec remorque, les convois tl étant trop encombrants pour maintenir l'arrêt actuel en sortie de giratoire.

L'actuelle chaussée sud sera modifiée pour laisser place à une voie de circulation de 3.75 m et une bande cyclable de 1.50 m depuis le chemin du Stade jusqu'au giratoire. La chaussée sud du giratoire en direction d'Ouchy comprendra une voie de circulation et une voie mixte bus - vélos qui ne modifie pas la situation actuelle.

La chaussée de l'avenue de Rhodanie ne présentant aucune perte de portance de la fondation, une réfection de la couche de base et de la couche de roulement est prévue, afin de reprendre les niveaux et d'adapter les dévers au nouvel aménagement. Sur certaines zones, seule une réfection de la couche de roulement sera nécessaire.

Afin de raccorder l'avenue Jaques-Dalcroze au giratoire, une construction complète de la chaussée est nécessaire. L'emprise de cette nouvelle route, d'environ 950 m², se trouve sur un terrain appartenant à la Commune et actuellement utilisé par des activités de loisirs (terrain de football). Le redimensionnement de ce terrain implique la pose d'un treillis pare-ballons le long de l'avenue Jaques-Dalcroze. De plus, cette parcelle qui comprend une végétation importante, contient des matériaux tels que des limons fluents, ce qui impose une infrastructure en grave stabilisée pour se conformer aux critères de sécurité structurelle de la future chaussée. Par ailleurs, compte tenu de la vétusté de la fondation de l'actuelle avenue Jaques-Dalcroze, une reconstruction de l'infrastructure de la chaussée est nécessaire sur une superficie d'environ 500 m².

Le branchement de Jaques-Dalcroze sera délimité en sortie de giratoire par une bordure chanfreinée permettant de créer un effet de porte d'entrée vers les rives du lac. Cette bordure chanfreinée jouera également le rôle de trottoir continu pour permettre aux piétons de transiter le long de l'avenue de Rhodanie en toute sécurité.

Vu ce qui précède, un nouveau balisage devra être mis en œuvre sur la chaussée depuis le bas du chemin du Stade jusqu'à l'avenue Gustave-Doret.

4.3 Trottoirs

L'aménagement proposé favorise considérablement les piétons par l'amélioration et l'accroissement des surfaces qui leur sont dévolues, ainsi que la création de trottoirs continus et de nouveaux passages piétons. Les deux passages piétons proposés en entrée et sortie de giratoire favorisent le flux transversal sur l'avenue de Rhodanie, permettant aux piétons de rejoindre les activités des rives du lac depuis les sites réservés aux activités tertiaires du nord.

La piste cyclable actuelle, du chemin du Stade jusqu'au giratoire, va changer d'affectation et sera utilisée comme trottoir. La traversée piétonnière de Jaques-Dalcroze sera réalisée au moyen d'un trottoir continu comme précisé précédemment. L'avenue Jaques-Dalcroze accueillera un cheminement piétonnier sécurisé par des bornes le long de la chaussée. Une surface piétonnière de 250 m² sera entièrement aménagée à l'angle Jaques-Dalcroze - Rhodanie, en privilégiant l'aspect convivial et l'identification de l'ensemble du site s'ouvrant sur des activités culturelles, sportives, de loisirs et de randonnée.

Le débouché du chemin des Plaines sera modifié pour laisser place à une zone mixte qui permettra les déplacements, tant des piétons et des vélos empruntant le chemin des Plaines, que des automobilistes sortant du parking privé de l'entreprise British American Tobacco. La chaussée accédant au parking Philip Morris sera également pourvue d'un trottoir continu afin d'améliorer et de sécuriser le cheminement piétonnier.

Certains trottoirs actuels sortant de l'emprise du projet, côté ouest, sont en mauvais état et nécessitent un renouvellement du revêtement, afin de garantir la sécurité des piétons.

4.4 Circulation des cycles

Comme le préconise le PDC, et en collaboration avec le délégué « deux-roues » de la Ville, l'option de bandes cyclables latérales a été retenue lors de l'étude d'impact. Ce choix oblige à supprimer 100 m de voie bus sur le tronçon chemin du Stade - Jaques-Dalcroze, afin de favoriser l'itinéraire vélos. Une présélection vélos sera balisée sur l'avenue de Rhodanie, afin de faciliter le franchissement du carrefour en direction du chemin des Plaines, chemin entièrement aménagé pour les vélos.

4.5 Places de stationnement voitures et deux-roues

L'implantation du giratoire induit la suppression de 15 cases voitures et 13 cases deux-roues situées dans le parking public de l'avenue Jaques-Dalcroze. L'aménagement prévu propose de récupérer 6 cases voitures, dont une pour les personnes à mobilité réduite et 8 cases deux-roues. Le bilan des places de stationnement publiques se solde par une diminution de 9 places de stationnement voitures et de 5 cases deux-roues.

4.6 Aménagements paysagers

L'insertion du giratoire ne touche aucun élément naturel de valeur, comme le confirme le rapport d'impact sur l'environnement, établi par Ecoscan le 16 mai 2003, mais il entraîne quelques modifications dans le site du point de vue paysager. Au nord de la chaussée, ces modifications peuvent être qualifiées de mineures, puisque l'emprise du giratoire s'inscrit essentiellement sur la voirie. Seuls les deux arbres situés dans le massif de la parcelle BAT devront être abattus mais le réaménagement de la zone permettra leur remplacement. Au sud de l'avenue de Rhodanie, l'emprise du giratoire empiète sur la partie nord-est du terrain de sport pour tous, dit de la Grève. Il implique la suppression de quatorze arbres ainsi que d'une partie de la haie taillée qui borde ce terrain. Le projet prévoit la compensation de ces abattages par de nouvelles plantations.

En outre, le projet paysager propose une nouvelle arborisation des abords du giratoire, ceci afin de limiter la rupture que ce dernier crée sur l'avenue de Rhodanie et de favoriser la jonction de l'avenue Jaques-Dalcroze avec l'avenue de Rhodanie. Pour rendre ces plantations possibles, de nouvelles surfaces vertes sont créées, en particulier au nord-est et au sud-est du giratoire. Celui-ci se retrouvera ainsi ceinturé par une vingtaine de nouveaux arbres indigènes à grand développement (bouleaux, pins sylvestres, charmilles, etc.) qui apporteront cohérence et unité à cet ensemble et complèteront l'arborisation existante le long de l'avenue de Rhodanie côté sud. La haie au nord-est du terrain de la Grève sera remplacée par une haie vive à entretien extensif. La composition de la végétation dans la plate-bande existante située au sud-est du giratoire est également retravaillée de manière à lui redonner un caractère plus naturel et extensif.

4.7 Conduites souterraines

Electricité

Dans le cadre des travaux du giratoire, le service de l'électricité doit adapter l'éclairage public en fonction du nouvel aménagement et profite de poser des canalisations pour le nouveau raccordement du réseau moyenne tension « Philip Morris International ». De plus, ledit service saisit l'opportunité des travaux pour compléter les réseaux de moyenne et basse tension et le multimédia sur l'avenue de Rhodanie.

Assainissement

Dans le cadre du projet d'aménagement du giratoire, le service d'assainissement a procédé au contrôle (passage caméra) du réseau public d'évacuation des eaux dans le périmètre des travaux projetés. Il apparaît que le collecteur séparatif provenant du chemin des Plaines est dans un état de dégradation relativement avancé qui nécessite son remplacement. En coordination avec l'ensemble des interventions dans ce secteur, le service d'assainissement remplacera ce collecteur séparatif sur une longueur d'environ 25 m.

Eau

Dans le cadre de ce préavis, **ea**u service souhaite procéder au remplacement de son ancienne canalisation (DN 150 mm), datant de 1946, partant du bas du chemin des Plaines sur l'avenue de Rhodanie en direction d'Ouchy sur une longueur d'environ 60 m.

Gaz

Le service du gaz saisit l'opportunité de ces travaux pour prolonger son réseau existant. Une nouvelle conduite (PE 160 mm), partant du bas du chemin des Plaines jusqu'au parking de l'avenue Jaques-Dalcroze, sera exécutée afin de sortir de l'emprise des travaux.

Régulation

L'office de la mobilité profite de ce projet pour poser un tube, en fouille commune avec le service de l'électricité, afin de raccorder les appareils de gestion du stationnement sur le parking public et pour une éventuelle régulation du carrefour.

5. Agenda 21 - développement durable

Comme la plupart des aménagements du domaine public réalisés ces dernières années, le projet d'aménagement d'un giratoire au croisement des avenues de Rhodanie et Jaques-Dalcroze est conforme à l'état d'esprit du développement durable tel que défini dans le rapport préavis n° 155 du 8 juin 2000 relatif à la « Mise en place d'un Agenda 21 en ville de Lausanne ». Le projet satisfait aux objectifs de la politique des transports en favorisant les déplacements des piétons, des cyclistes et des transports publics. En outre, il améliore la qualité de l'environnement d'un quartier grâce à l'accroissement des surfaces piétonnes, à la plantation d'arbres supplémentaires et à la réduction des nuisances sonores par l'utilisation de revêtements appropriés.

6. Procédure

Ce projet a été approuvé sans remarques particulières par le Département des infrastructures du Canton de Vaud, conformément aux dispositions des articles 3 et 10 de la Loi sur les routes du 10 décembre 1991. De plus, pour se conformer aux dispositions fixées par la Loi sur les routes (LRou) et de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), ainsi que de leurs règlements d'application, ce projet a été soumis à l'enquête publique du 1^{er} avril au 2 mai 2005. Il a suscité une seule intervention.

6.1 Intervention du MDL, Mouvement pour la Défense de Lausanne

Le MDL a examiné le projet du giratoire et propose divers amendements.

- 1. Le giratoire prévu, dans ses dimensions géométriques, est de taille excessive. Nous pensons qu'il y a lieu d'éviter toute atteinte, ou du moins la minimiser, à la zone verte sur laquelle il empièterait. Le diamètre central devrait être réduit à sa plus simple expression, avec une zone franchissable. Cela permettrait de réduire notablement le diamètre extérieur, d'autant plus que cet aménagement-ci n'est pas prévu pour le rebroussement régulier de transports publics.*

Réponse

Le diamètre extérieur du giratoire est de 28 mètres. Sa taille tient compte de différentes contraintes géométriques ainsi que du contexte local. Il s'agit principalement des éléments suivants :

- cette dimension autorise tous les mouvements pour les poids lourds, notamment les camions en provenance de l'autoroute et rebroussant dans ledit giratoire afin d'accéder au quai de livraison du bâtiment Philip Morris ;
- l'emprise extérieure permet l'accrochage correct du débouché de l'avenue Jacques-Dalcroze ;
- la taille du carrefour est en rapport avec l'échelle du lieu et de l'importance de l'avenue de Rhodanie, axe du réseau principal.

2. *D'autre part, le dossier du projet nous semble lacunaire en ce sens qu'il ne présente pas d'étude concernant les modifications de capacité que ce giratoire engendrera. Comme il s'insère sur une route du réseau principal A, selon la hiérarchisation du plan directeur, ce point est extrêmement important pour éviter tout report de trafic qui serait particulièrement malvenu sur les autres traversées est-ouest du quartier Sous-gare. Nous demandons que le dossier soit complété sur ce point et que toute garantie soit explicitement donnée quant à la capacité de cet axe d'accueillir le trafic supplémentaire prévu par le projet de tranquillisation de l'avenue de Cour.*

Réponse

Quant aux supposées lacunes du dossier en relation avec la capacité routière du lieu, la Municipalité rappelle que ce projet a fait partie intégrante de l'étude d'impact sur l'environnement accompagnant l'addenda au plan partiel d'affectation, objet du préavis municipal n° 2004/25. Cet aspect a donc bien été traité dans l'étude du projet, il s'inscrit dans la sécurisation du réseau et traite de façon optimale le trafic entre les avenues Jaques-Dalcroze et Rhodanie.

7. Programme des travaux

Ce chantier devra être terminé avant l'ouverture du futur parking Philip Morris, du fait des impératifs d'exploitation liés à ce dernier. Ceci implique qu'après l'octroi du crédit par le Conseil Communal, et de la décision définitive du Canton sur ce projet, les travaux devront être entrepris afin de respecter la date d'échéance.

Le chantier s'exécutera également en coordination avec les travaux de fouilles nécessités par l'installation d'une pompe à chaleur au bâtiment Philip Morris. La planification des travaux devra tenir compte de la forte concentration de véhicules. Durant toutes les étapes du chantier, une voie de circulation est maintenue dans chaque sens. Les accès aux bâtiments riverains sont également assurés en tout temps. De même, les liaisons piétonnes sont maintenues durant le chantier.

8. Aspects financiers

La convention, signée d'une part par la commune de Lausanne, et, d'autre part, par Philip Morris International Management SA (PMIM SA) avec la Caisse de pensions Philip Morris en Suisse (CPPMS), régit, entre autres, le financement des études et de la réalisation de l'ensemble du giratoire sur l'avenue de Rhodanie.

Il est stipulé :

« L'estimation du coût des études et de la réalisation de l'ensemble du giratoire, y compris les aménagements routiers et installations accessoires nécessaires, est de 1'700'000 francs hors TVA (estimation avril 2004).

PMIM SA, déclencheur des travaux et bénéficiaire d'importants avantages de la concrétisation de ce projet, financera 75 % des coûts totaux finaux des études et de la réalisation du giratoire sur l'avenue de Rhodanie.

La participation de PMIM SA de 1'275'000 francs, hors TVA, est une participation forfaitaire, indépendante des coûts réels des travaux, qui sera indexée selon l'indice des prix de la construction de l'Office fédéral de la statistique (construction de routes en région lémanique GE, VD, VS) entre avril 2004 et la fin des travaux, auquel il faudra rajouter la TVA.

PMIM SA honorera les premières factures des entreprises adjudicataires jusqu'à concurrence du montant maximum de sa participation. Ensuite la Commune prendra à sa charge le solde des frais.

Sont expressément exclus de cet arrangement, les risques, coûts supplémentaires et inconvénients, notamment au niveau des délais, liés à d'éventuelles découvertes archéologiques. Dans ce cas, PMIM SA prendra à sa charge, en plus de sa participation convenue, 75 % des coûts effectifs liés à ces découvertes, après déduction d'éventuelles subventions de la Confédération et du Canton. »

Le coût total des travaux, devisé sur la base des prix en vigueur en février 2005 est de 1'829'200 francs TTC. Vu ce qui précède, la demande de crédit porte sur un montant de 457'300 francs, représentant la différence entre le coût total des travaux et la participation forfaitaire de Philip Morris. Cet investissement se décompose comme suit :

	Coût des travaux	Participation forfaitaire de Philip Morris	Participation de la commune
Direction des travaux			
<i>Service des routes et de la mobilité</i>			
Travaux de construction routière	1'248'200.-	936'150.-	312'050.-
Signalisation et marquage	59'000.-	44'250.-	14'750.-
Stationnement et régulation	32'000.-	24'000.-	8'000.-
<i>eauservice</i>	44'000.-	33'000.-	11'000.-
<i>Service d'assainissement</i>	83'000.-	62'250.-	20'750.-
Total pour la Direction travaux	1'466'200.-	1'099'650.-	366'550.-
Direction de la sécurité sociale et de l'environnement			
<i>Service des parcs et promenades</i>			
Abattage, travaux de génie civil, plantation d'arbres et surface verte	105'000.-	78'750.-	26'250.-
Direction des services industriels			
<i>Service du gaz</i>	33'000.-	24'750.-	8'250.-
<i>Service de l'électricité</i>			
Réseau : Travaux de génie civil	109'000.-	81'750.-	27'250.-
Réseau : Appareillage	8'000.-	6'000.-	2'000.-
Réseau : Main d'oeuvre interne, étude et réalisation	33'000.-	24'750.-	8'250.-
Eclairage public : Travaux de génie civil	31'300.-	23'475.-	7'825.-
Eclairage public : Appareillage	43'700.-	32'775.-	10'925.-
Total pour la Direction des services industriels	258'000.-	193'500.-	64'500.-

TOTAL DES TRAVAUX	1'829'200.-	1'371'900.-	457'300.-
--------------------------	--------------------	--------------------	------------------

Répartition :

Philip Morris International SA :	1'371'900.-
Commune de Lausanne	457'300.-

Un montant de 2'080'000 francs figure au Plan des investissements pour les années 2005 et 2006.

9. Charges financières et d'entretien

Les charges financières annuelles, calculées selon la méthode des annuités constantes au taux de 4^{1/4} % l'an, sont les suivantes:

- Service des routes et de la mobilité (génie civil), pendant 20 ans	23'500.-
- Service des routes et de la mobilité (circulation), pendant 5 ans	5'200.-
- ea uservice, pendant 10 ans	1'400.-
- Service d'assainissement, pendant 20 ans	1'600.-
- Service des parcs et promenades, pendant 10 ans	3'300.-
- Service du gaz, pendant 10 ans	1'050.-
- Service de l'électricité, pendant 20 ans	4'250.-

10. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis n° 2005/40 de la Municipalité, du 2 juin 2005;
ouï le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 392'800 francs pour l'aménagement du giratoire au croisement des avenues de Rhodanie et Jaques-Dalcroze, réparti comme suit :
 - a) **312'050** francs pour le service des routes et de la mobilité (génie civil) ;
 - b) **22'750** francs pour le service des routes et de la mobilité (circulation) ;

- c) **11'000** francs pour eauservice ;
 - d) **20'750** francs pour le service d'assainissement ;
 - e) **26'250** francs pour le service des parcs et promenades.
2. d'amortir annuellement les dépenses à raison de :
- a) 15'700 francs par la rubrique 4201.331 pour le service des routes et de la mobilité (génie civil) ;
 - b) 4'600 francs par la rubrique 4201.331 pour le service des routes et de la mobilité (circulation) ;
 - c) 1'100 francs par la rubrique 4700.331 pour eauservice ;
 - d) 1'100 francs par la rubrique 4602.331 pour le service d'assainissement ;
 - e) 2'700 francs par la rubrique 6600.331 pour le service des parcs et promenades;
3. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 64'500 francs pour les travaux des services industriels réparti comme suit :
- a) **8'250** francs pour le service du gaz ;
 - b) **56'250** francs pour le service de l'électricité ;
4. d'amortir annuellement les dépenses à raison de :
- a) 900 francs par la rubrique 7400.331 pour le service du gaz ;
 - b) 2'900 francs par la rubrique 7630.331 pour le service de l'électricité ;
5. de faire figurer sous les rubriques 4201.390, 4700.390, 4602.390, 6600.390, 3800.390, 7400.390 et 7630.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant des crédits précités.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche